

LA DOCTRINE DE L'ASSOMPTION



OUVRAGE sur l'Assomption, qui a été présenté au Saint-Père le 8 septembre 1915 (1), a pour auteur un bénédictin français, le révérendissime Dom Renaudin, actuellement Abbé de Saint-Maurice de Clervaux dans le grand-duché de Luxembourg. Le titre est *La doctrine de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, sa définibilité comme dogme de foi*.

Quelle est l'importance des définitions dogmatiques et dans quelles conditions l'Eglise a-t-elle coutume de procéder à cet acte souverain de son pouvoir d'enseigner, telle est la substance du premier chapitre. Nous y trouvons rappelées les vérités essentielles sur la nature du dogme et du progrès dont il est susceptible. Notons en passant cette assertion empruntée à la dogmatique de Scheeben: " Le progrès n'a pas besoin d'une occasion ou d'une cause extérieure; le mouvement intime qui pousse l'Eglise vers de nouveaux développements lui est un motif suffisant d'approfondir et d'élucider les questions jusqu'alors obscures; l'intérêt que présente une doctrine suffit à lui seul pour amener une solution dogmatique. "

Seules les vérités d'origine apostolique font partie du dépôt de la foi, et encore faut-il que les apôtres les aient enseignées comme promulgateurs de la révélation. Mais ces vérités ne se composent pas uniquement d'éléments surnaturels. Des faits visibles, accessibles à la raison, sont contenus dans le dépôt divin s'ils ont été proposés par les envoyés de Dieu et acceptés à cause de son autorité. Ce sont des faits dogmatiques. Toutes les traditions doctrinales apostoliques sont divines. " Il faut, dit l'auteur, leur appliquer rigoureusement ces paroles de Mazzel-

(1) Cf.: *La Semaine religieuse de Montréal*, livraison du 6 décembre 1915.